

Image not found or type unknown



Abandon du domicile conjugal/ divorce pour faute

Par **sylviane**, le **02/09/2008** à **17:08**

nous sommes en instance de divorce, ma femme a quitté le domicile conjugal sans mon accord écrit, pour prendre un appartement avec mon fils.
Je voulais savoir SVP si je suis en droit de recevoir une nouvelle compagne sans être inquiété par un divorce pour faute, via un huissier.
merci de votre réponse

Par **domi**, le **02/09/2008** à **19:29**

bonjour ,
Ne faites surtout pas cette erreur !
Tant que le divorce n'est pas prononcé , les époux se doivent fidélité .De plus votre femme a peut-être prévenu la gendarmerie de son départ du domicile et n'a donc pas besoin de votre accord... Domi